

COMMUNE DE LE CAYLAR
Séance du 05 mars 2025

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 20/02/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean TRINQUIER Salle du Conseil Municipal</i>
Présents : 7	
Votants : 8	Présents : André BERTRAND, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Jean TRINQUIER, Alexandra AVAZERI, Benoît CAMBON, Lucas MIALANE
Pour: 8	
Contre: 0	Représentés: Françoise MARTIN DUPE par Christelle DE OLIVEIRA
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Julien PRADEL
	Secrétaire de séance: Christelle DE OLIVEIRA

Objet: Attribution de subventions pour la Festa de la Cardabèla - DE_2025_005

Monsieur le Maire fait part de l'intention du Comité des fêtes de Sorbs d'organiser le 7 juin 2025 une Festa de la Cardabèla. Les écoles du Caylar et des Rives participeront à cet événement. Aussi, la Commune de Sorbs a sollicité les communes ayant des élèves à ces écoles pour participer financièrement à l'événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'attribution d'une subvention de 300 euros pour cet événement.

La subvention sera versée à la Commune de Sorbs.

Le secrétaire de séance
(article L2121-23 du CGCT)



Le Maire



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--